



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**DOSSIER
DE PRESSE**

COMITÉ DE SUIVI DES PARTIES PRENANTES DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION IMPORTÉE

29 NOVEMBRE 2021

UNE STRATÉGIE NATIONALE AMBITIEUSE CONTRE LA DÉFORESTATION IMPORTÉE

Une stratégie partenariale motrice dans la lutte contre la déforestation importée

La France est le premier pays à s'être doté d'une stratégie qui vise à mettre un terme à l'impact de ses importations sur la déforestation, la dégradation des forêts et des écosystèmes naturels à l'étranger avec l'adoption de la Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI), le 14 novembre 2018. Celle-ci vise à éliminer d'ici 2030 l'importation de produits forestiers ou agricoles non durables contribuant à la déforestation dans les filières de cacao, hévéa, soja, huile de palme, bois et ses produits dérivés, et bœuf et co-produits. Elle est désormais inscrite dans la loi (Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets).

Au-delà de l'Etat, la SNDI implique des acteurs de la recherche, du secteur privé, des associations. L'ensemble de ces parties prenantes se réunissent régulièrement dans le cadre d'un comité de suivi pour acter les avancées et identifier les prochaines étapes.

Dans la mise en œuvre de cette stratégie, le site <http://www.deforestationimportee.fr> constitue un centre de ressources et de partage de bonnes pratiques pour les entreprises, ONG et pouvoirs publics.

**Un comité
présidé par
Béangère
Abba,** Secrétaire

d'Etat chargée de la
Biodiversité

La réunion du comité de suivi des parties prenantes de la SNDI du 29 novembre 2021

La Secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité, Béangère Abba, préside lundi 29 novembre 2021, le comité de suivi de la SNDI avec les parties prenantes qui réunit entreprises, ONG, acteurs de la recherche et institutions publiques. Cette réunion est l'occasion de faire le bilan des avancées de la mise en œuvre de la SNDI.

Cette rencontre entre les administrations, les entreprises, les ONG et les acteurs de la recherche a permis de faire un point sur la mise en œuvre de cette stratégie et de présenter de nouveaux outils au service des acteurs publics et privés.

LES PRINCIPALES AVANCÉES DANS LA LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION IMPORTÉE

Au niveau européen

Le projet de règlement européen relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union ainsi qu'à l'exportation depuis l'Union de certaines matières premières et produits liés à la déforestation et à la dégradation des forêts vise à mettre en œuvre un système de diligence raisonnée obligatoire pour les entreprises. Le dispositif proposé se base sur une évaluation des pays en fonction du risque de déforestation. Les entreprises seront tenues de collecter des informations, de mener une analyse de risque et de mettre en œuvre des mesures d'atténuation. Elles s'assurent ainsi de la traçabilité de leurs importations. Des sanctions sont prévues en cas de non-respect de la réglementation.

Avec ce texte, la Commission vise à s'assurer que le café, le cacao, l'huile de palme, le soja, le bœuf et le bois, ainsi que les produits dérivés comme le cuir, le chocolat ou les meubles, qui entrent sur le marché européen n'aient pas engendré de déforestation ni de dégradation des forêts, légale ou illégale, lors de leur production. Le périmètre du texte n'intègre néanmoins pas les autres écosystèmes riches en biodiversité comme les savanes ou les prairies.

Ce texte fera l'objet d'une attention particulière lors de la présidence française du Conseil de l'Union européenne afin que le périmètre des écosystèmes protégés, la liste des produits concernés et la date de référence fixés au niveau européen soient les plus ambitieux possibles.

1 Consultation publique de la Commission européenne sur la révision de l'approche européenne en matière d'intégration du développement durable dans les accords commerciaux de l'UE

La révision du « *plan d'action en 15 points de la Commission européenne* », permettra de réviser l'approche de la Commission en matière de conception et de mise en œuvre des chapitres « *commerce et développement durable* » des accords commerciaux.

Elle devrait couvrir les points suivants : périmètre des engagements, mécanismes de suivis, possibilité de sanction en cas de non-conformité, éléments essentiels, mécanismes institutionnels et ressources nécessaires.

Alimentée par une consultation publique, lancée entre juillet 2021 et le 31 octobre 2021, et par une étude comparative des différentes approches en vigueur au niveau mondial, qui devrait être finalisée d'ici au début de l'année 2022, elle constituera un point fort de l'agenda européen en 2022 et devrait s'achever d'ici mi-2022. Les autorités françaises ont répondu le 17 novembre à la consultation publique de la Commission suite à la consultation des parties prenantes du Comité de suivi de la politique commerciale le 13 octobre.

Une présidence française

d'une durée de six mois

2021 : une année de lutte contre la déforestation importée

La contribution française, qui sera publiée prochainement, insiste sur l'importance de garantir un modèle plus crédible, réaliste et applicable et d'assurer sur les dispositions relatives au développement durable un niveau d'attention équivalent à celui consacré aux autres dispositions des accords commerciaux de l'UE. Cette contribution est en tout point conforme à la SNDI.

2 | Partenariat des déclarations d'Amsterdam (partenariat ADP)

Le Partenariat des déclarations d'Amsterdam, constitué en 2015 à l'occasion de la COP21 sur la base des principes de la déclaration de New York sur les forêts, vise à coopérer avec le secteur privé et les pays producteurs de soja, huile de palme et cacao pour des chaînes d'approvisionnement durables et zéro-déforestation. Le partenariat réunit l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, les Pays-Bas, le Danemark, la Norvège, la France, la Belgique et l'Espagne.

La France préside ce partenariat de juin à décembre 2021 pour laisser ensuite la place à la présidence du Danemark.

Plusieurs événements seront organisés d'ici là :

- Un atelier sur le cuir organisé avec l'appui des ONG Canopée et Rainforest Norway. Le cuir est en effet un coproduit du bœuf au niveau européen et une source de déforestation ;
- Un webinaire sur les chaînes d'approvisionnement durable. Dans la lignée de la lettre envoyée par le groupe ADP au vice-président brésilien en 2020, qui proposait de développer un dialogue avec le Brésil sur les chaînes d'approvisionnement durables, l'ambassade française au Brésil organisera un webinaire réunissant les acteurs majeurs du sujet au Brésil.

Au niveau international

L'année 2021 a mis la lutte contre la déforestation au centre des discussions internationales, notamment lors du Congrès mondial de la Nature (UICN) qui s'est tenu en France en septembre 2021. Les membres de l'UICN s'y sont engagés, à travers le Manifeste de Marseille, à accélérer la lutte contre la déforestation importée.

Lors de la COP26, les forêts ont également reçu une attention toute particulière. Leur rôle, ainsi que celui du secteur des terres dans l'accélération de l'atténuation du dérèglement climatique, a été pris en compte.

En parallèle, plusieurs déclarations ont également été adoptées :

- Une centaine de chefs d'États et de gouvernements ont adopté une déclaration sur les forêts et l'utilisation des terres. Les pays signataires, dont la France, s'engagent ainsi à stopper et inverser la déforestation et la dégradation des terres d'ici 2030 ;
- Un engagement financier collectif sur 2021-2025 de 12 milliards de dollars, le « *Global Forest Finance Pledge* », a également été publié ;
- 28 pays producteurs et importateurs, dont la France, ont par ailleurs adopté la déclaration et la feuille de route FACT afin de promouvoir le développement et le commerce durables tout en protégeant les forêts et autres écosystèmes.

Le travail bilatéral avec les pays producteurs se décline dans le cadre de « feuilles de route pays », qui précisent les axes privilégiés de collaboration. Sur la quinzaine de pays prioritaires (au regard des importations de commodités « à risque ») pour le marché français, cinq feuilles de route pays ont été élaborées ou sont en cours de finalisation (Côte d'Ivoire, Indonésie, Colombie, Cameroun, Congo Brazzaville).

L'action diplomatique de la France en faveur de la gestion durable et de la conservation des forêts s'inscrit également dans le cadre de l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales et humides. Lancée en 2019, elle compte désormais 31 Etats membres sur les cinq continents. La facilitation française de cette initiative agit en synergie avec la SNDI, notamment dans les domaines des chaînes de valeur durables ou dans le financement de projets en faveur de filières durables et des communautés locales, notamment en Amazonie et dans le Bassin du Congo.

Au niveau national

1 | Les biocarburants

La loi de finances de 2021 a permis d'exclure du mécanisme d'incitation fiscale les biocarburants à base d'huile de soja à partir du 1^{er} janvier 2022 (comme c'est déjà le cas pour les biocarburants à base d'huile de palme et de sous-produits d'huile de palme depuis le 1^{er} janvier 2020).

Afin de mieux détecter les fraudes relatives aux biocarburants, l'outil CarbuRe a été développé afin de servir de nœud central d'échange de données entre les parties prenantes du secteur des biocarburants : producteurs, négociants, opérateurs pétroliers, auditeurs et administration. L'administration et les organismes d'audit utilisent l'outil pour assurer des contrôles pertinents et le bon respect de la réglementation en vigueur par les parties prenantes. Le projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue pour proposer de nouvelles mesures de contrôles pertinentes, tel que l'exploitation d'intelligence artificielle.

2 | Le soja

Lancement du nouvel outil d'évaluation des risques relatif aux importations de soja

Dans le cadre de la SNDI, le Comité Scientifique et Technique Forêt piloté par l'Agence française de Développement (AFD) a engagé un chantier d'étude de la déforestation importée de la France liée au soja provenant d'Amérique du Sud. Un consortium formé par l'ONG Canopée et l'Iddri a été retenu pour animer ce chantier. Un groupe de travail pluri-acteurs a regroupé plus de 45 participants, représentant l'ensemble des parties prenantes de la filière du soja, dans l'objectif de trouver des solutions techniques au problème de déforestation associé aux importations françaises.

Ce nouvel outil, élaboré avec Canopée et l'initiative Trase, présente une évaluation du risque de déforestation et de conversion des écosystèmes brésiliens associé aux importations françaises de soja pour chaque entreprise importatrice en France, grâce au croisement de données satellitaires permettant de caractériser la déforestation pour chaque municipalité brésilienne et les données sur les flux logistiques.

CarbuRe :
un outil
majeur
pour détecter les fraudes

Evaluer les
risques liés
aux
importations
de soja

Un manifeste fédérant 18 signataires

autour d'engagements
communes

Un guide à destination des 132 000 acheteurs publics

L'outil permet ainsi d'identifier les entreprises et les zones de production à risque, vis-à-vis desquelles les acteurs français peuvent concentrer leur recherche d'informations complémentaires et leurs efforts de vigilance. L'exploitation de données satellitaires montrent par exemple que 273 municipalités, représentant 20% de la production de soja, concentrent 91% du risque de déforestation au Brésil.

Manifeste soja

En 2020, le Gouvernement a soutenu la signature du « *Manifeste pour une mobilisation des acteurs français pour lutter contre la déforestation importée liée au soja* ».

Ce Manifeste a vocation à fédérer un maximum d'acteurs autour d'engagements communs afin de faire basculer le marché vers un soja responsable, en dehors des schémas classiques de certification. Le Manifeste compte à ce jour 18 signataires (distributeurs, représentants de l'industrie, ONG). Il concerne en priorité tous les produits des filières volaille, porc, bœuf, œufs et produits laitiers dont l'alimentation animale contient du soja. Grâce au développement d'outils de traçabilité sur la plateforme de la SNDI des avancées concrètes se dessinent permettant désormais aux acteurs privés de pouvoir avoir les moyens de leurs ambitions de durabilité.

Guide d'achats publics zéro déforestation

La commande publique qui représente près de 10 % du PIB constitue un levier stratégique pour orienter l'ensemble du monde économique¹.

La nouvelle version du guide « *S'engager dans une politique d'achat public zéro déforestation* » est un outil opérationnel de la SNDI disponible sur la plateforme www.deforestationimportee.fr qui propose aux acheteurs publics :

- Des fiches thématiques par matière première ;
- Des recommandations à mettre en œuvre dans la passation et le suivi des marchés ;
- Un questionnaire à l'attention des fournisseurs pour évaluer le risque de déforestation importée lié aux achats.

Des recommandations sont développées pour les marchés de restauration collective, de mobilité, de bâtiment, d'ameublement et de fournitures. A titre d'exemple pour la restauration collective. 7,3 milliards de repas sont servis en moyenne chaque année. Agir concrètement contre la déforestation importée pour ce type de marché signifie par exemple augmenter la part de protéines végétales dans les menus, s'interroger sur l'origine de ses produits pour ceux susceptibles d'être concernés et cibler les produits tracés et certifiés.

Il s'agit pour les acheteurs d'engager un dialogue avec leurs fournisseurs pour renforcer la traçabilité des produits, évaluer le risque « déforestation » des approvisionnements et mettre en œuvre des mesures pour réduire ce risque.

Ce guide s'adresse à l'ensemble des 132 000 acheteurs publics, et notamment à ceux de l'Etat qui sont concernés par l'objectif énoncé à l'article 272 de la Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets de ne plus acheter de biens ayant contribué directement à la déforestation, à la dégradation des forêts ou à la dégradation d'écosystèmes naturels en dehors du territoire national.

¹ <https://www.economie.gouv.fr/economie/commande-publique-en-quelques-chiffres>

150 millions d'euros dédiés aux protéines végétales

La stratégie protéines végétales

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a lancé, il y a presque un an, une stratégie protéines végétales pour la France. L'Etat a ainsi signé une charte d'engagements avec les professionnels, dans laquelle il s'engageait à soutenir les filières oléoprotéagineuses à hauteur de 100 millions d'euros du plan de relance, en contrepartie de la hausse des surfaces.

Finalement, ce sont plus de 150 millions d'euros qui ont été dédiés aux protéines végétales :

- 77 millions d'euros dédiés aux investissements chez les agriculteurs, producteurs de grandes cultures comme éleveurs et au développement de prairies et de fourrages à haute teneur en protéines ;
- 50 millions d'euros dédiés à la structuration des filières et aux investissements aval.

Ces 2 premières mesures ont d'ores et déjà permis d'accompagner près de 4 000 exploitations et 56 projets pour une surface estimée à 346 000 hectares dédiés aux légumineuses. Ces résultats doivent nous permettre d'atteindre les hausses ambitieuses de surfaces, avec un objectif de doublement d'ici 2030.

- 20 millions d'euros dédiés aux actions de recherche, développement et innovation ;
- 3 millions d'euros dédiés à l'innovation dans les entreprises en matière d'obtention variétale ;
- 1,2 millions d'euros dédiés à une campagne de communication afin de promouvoir à l'échelle nationale la consommation de légumineuses ;
- 2 millions d'euros pour les entreprises à potentiel du secteur des protéines.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a également annoncé en mai 2021 que le Plan stratégique national de la Politique Agricole Commune doublerait le soutien dédié aux légumineuses au travers du doublement des aides couplées et de la mise en place d'un programme opérationnel dédié aux protéines végétales. D'autres moyens du PIA4 seront alloués aux protéines végétales avec un appel à projet piloté par l'Agence Nationale de la Recherche et des appels à projets pilotés par BPI France, à destination des entreprises et acteurs de la recherche

A ce jour, la production de protéagineux est en hausse de 27 % par rapport à 2020 et de 20 % par rapport à la moyenne sur cinq ans (1,0 Mt). La production de soja augmenterait de 11% sur un an, à 500 000 t, soit un volume proche du record de 2019.

Le cacao

Le 5 octobre 2021, l'Initiative Française pour un Cacao Durable, a été lancée en présence de la Secrétaire d'Etat. Les objectifs sont à la fois sociaux, économiques et environnementaux : revenu des cacaoculteurs, déforestation, travail forcé et travail des enfants. Un tiers de confiance est en cours de sélection et aura pour mission d'élaborer un plan d'action d'ici mars 2022 avec l'ensemble des signataires.

CONTACTS PRESSE

**Service presse de Bérangère Abba,
secrétaire d'État chargée de la Biodiversité**

Tél : 01 40 81 18 11 - 07 61 25 89 87

Mél : presse.abba@ecologie.gouv.fr